

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025**

### **Commentaires et analyses**

---

Ce conseil avait un ordre du jour relativement réduit et comportait plusieurs sujets purement techniques tels que des régularisations financières.

- L'église St Maur fait l'objet de dons, et afin qu'ils soient validés, le conseil municipal doit statuer. Ainsi est accepté le don de Mr Paul Levet, décédé il y a quelques mois : 1265,50 €

#### **- Avenant au bail villages vacances familles**

L'établissement des documents pour la vente du VVF ayant pris du retard, il est décidé de proroger le bail jusqu'au 31 octobre 2026 date de fin d'exercice pour VVF Villages en attente de sa cession au profit de VVF.

Les deux sujets suivants ont retenu notre attention :

#### **- Acquisition de la Chapelle de Maraden**

Nous avions déjà abordé le sujet dans de précédents comptes-rendus, mais lors de ce conseil, le maire a souhaité nous informer des dispositions relatives à l'achat de cette chapelle qui abrite une fresque dédiée à la Shoah et réalisée par l'artiste Miklos Bokor.

Au cours de précédents conseils, nous avions souhaité que ce patrimoine culturel soit préservé et que l'achat puisse être réalisé avec le Département et Cauvaldor. Rapidement, le Département s'est retiré, puis jeudi lors du conseil, le maire nous informe que Cauvaldor ne souhaite plus être co-acheteur, mais donnera une subvention équivalente à sa part prévue.

Le coût total de l'opération s'établit comme suit :

- prix d'achat : 60 000€
- frais de notaire et de négociation : 8 500€

Contributeurs :

- Cauvaldor : 35 000€
- Fondation Patrimoine : 20 000€
- Cagnotte et dons : 13 000€

Il s'agit donc d'une opération blanche pour la commune.

#### **Notre commentaire :**

Nous nous sommes réjouis que l'achat soit neutre pour la commune. Par contre, nous serons propriétaire unique du bâtiment et de la fresque. C'est-à-dire que c'est à la commune qu'incombera la responsabilité de ce patrimoine. Le Département s'est engagé à assurer l'entretien et la préservation de l'oeuvre. Nous avons réitéré notre demande que tout cela soit contractualisé car nous avons une confiance toute relative aux engagements oraux. Par ailleurs, nous avons fait remarquer qu'il était incroyable que la sauvegarde et la préservation d'un patrimoine de ce niveau soit à la charge des communes. Cela vaut pour la Chapelle de Maraden mais aussi pour l'église qui dispose de peintures murales dans un état de conservation rare. Il s'agit d'un patrimoine national ! On oblige facilement les communes à transférer des compétences essentielles vers les communautés de communes, mais là, paradoxalement, tout le monde se désengage !

## - Ouverture de comptes à terme (CAT) rémunérés par l'Etat

Les comptes à termes servent à placer de l'argent pour une durée limitée (1 à 12 mois à 1,7%). En les limitant à 50 000€ chacun, ils permettent une certaine souplesse pour faire face à des imprévus ou des investissements en cours de mandat. Le maire présente l'ouverture de cinq CAT alimentés par la vente du presbytère (280 000€).



### Notre commentaire :

Cette opération étant liée à la vente du presbytère, il est intéressant de revenir sur ce sujet. La photo ci-contre concerne le permis de construire de ce bâtiment vendu par la mairie au Crédit Agricole pour la somme de 280 000€. Surface pour 4 appartements : 397m<sup>2</sup> sur un terrain de 1313 m<sup>2</sup> avec une belle sortie Chemin Sous Les Murs. C'est assurément, une belle opération pour le Crédit Agricole.

Or, on constate sur cette photo que le propriétaire est la société « SAS Notre Midi Patrimoine » ( Société par Actions Simplifiée). Cette société est une holding du Crédit Agricole, c'est à dire que sa fonction première est la spéculation et l'optimisation fiscale. Nous avions malheureusement raison et avons dénoncé cette vente.

La mairie l'avait justifiée par le fait que le coût de la rénovation dépassait les 400 000€. On notera que ces estimations provenaient des architectes qui ont étudié aussi de long en large le pharaonique projet avorté de rénovation du « Palais de la Raymondie ».

Selon nos renseignements pris auprès de professionnels, la restauration de 4 appartements dans le presbytère pouvait être réalisée pour un coût inférieur aux prévisions présentées et ainsi réaliser une opération fort rentable pour la commune...

## - Attribution de subvention – voyage scolaire

Il s'agit d'une régularisation car la décision du conseil municipal doit intervenir dans l'année budgétaire de la dépense ...

Le montant du voyage scolaire s'élève à 304,64€ par élève et le conseil municipal valide une participation à hauteur de 50€/élève

## - Besoin en personnel 2026

Le conseil municipal valide la création de deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet à compter du 01 / 01 / 2026 notamment pour le service périscolaire et extrascolaire.

## - Présentation des travaux de la commission cheminement doux

Monsieur Pierre Verdier présente les travaux de la commission qui a élaboré un schéma directeur des chemins et routes à aménager afin de sécuriser les déplacements des piétons et des vélos, dans et autour de Martel.

## **- Informations et questions diverses**

- Madame Colette Verger intervient au nom de l'association Payssage qui proteste contre le goudronnage du parking Cours des Fossés réalisé sans respecter les arbres. En effet, les travaux effectués par Cauvaldor auraient dû ménager un espace de terre autour de chaque arbre. L'association demande que cela soit repris. Nous avons soutenu l'intervention de Madame Verger car c'est une obligation légale de protéger de la sorte les arbres bordant les avenues et les rues. De plus, nous avons rappelé qu'avec le changement climatique et les canicules estivales, les arbres souffrent beaucoup plus. Après le massacre de leur taille, il y a un an, ils méritaient mieux.
- Madame Madeleine Cayre se fait l'écho de Martelais-es et fait remarquer que le site internet de la mairie n'est pas du tout convivial et mériterait d'être revu. Nous précisons qu'il existe sur le marché de nombreux logiciels simples et performants permettant la création et l'administration de ces sites.
- Don de 2000 euros de la Solev à la commune.
- Suite à la vente du presbytère, les restos du cœur seront déplacés pour 4 mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans l'appartement situé au dessus de la médiathèque. Une solution plus pérenne est en cours d'étude.
- Le conseil municipal du 18 décembre est avancé au 11 décembre à 19h
- Vendredi 5 déc 18H, l'Epicerie Culturelle sera présente à Martel avec un concert, un repas partagé et une pièce de théâtre.
- Lancement de Noël : la patinoire sera installée sous la halle .
- Téléthon dimanche 7 décembre 10h30 sous la halle
- Les travaux d'optimisation de l'éclairage public concernant la Fontanelle vont débuter le 3 décembre.

\*\*\*